

Fin des mandats cash (remplacés provisoirement par le mandat justice)

A partir du 1^{er} janvier 2018, la Banque postale met fin au mandat cash : pour recevoir ou envoyer de l'argent, les personnes détenues ainsi que leurs proches devront désormais utiliser le virement bancaire ou, à titre provisoire pour recevoir de l'argent, le "mandat justice".

A compter du 1^{er} janvier 2018, les détenus ne pourront plus envoyer d'argent à leurs proches par mandat cash, mais seulement par virement.

Les proches sont incités à utiliser le virement bancaire pour adresser de l'argent aux détenus.

Néanmoins, pour ceux qui ne le peuvent pas, la Banque postale met en place une solution transitoire durant l'année 2018 : le mandat justice.

L'imprimé ne sera pas disponible en bureau de poste mais uniquement dans les établissements pénitentiaires, à l'accueil des familles en attente de parloirs, et au service de la régie des comptes nominatifs, où les détenus pourront se le procurer pour l'envoyer à leurs proches.

Une information est diffusée aux associations assurant l'accueil des familles, ainsi qu'aux proches.

